

BASE DES CONCLUSIONS

NORME CANADIENNE D'AUDIT (NCA) 540, Audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables en juste valeur, et des informations y afférentes à fournir

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC). Elle se rapporte à la norme canadienne d'audit (NCA) 540, «Audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables en juste valeur, et des informations y afférentes à fournir», mais n'en fait pas partie intégrante.

Rappel historique

En décembre 2006, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un exposé-sondage sur la norme internationale d'audit (ISA) 540 (révisée et remaniée), «Audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables en juste valeur, et des informations y afférentes à fournir» (ES-ISA 540). L'IAASB a approuvé la version définitive de l'ISA 540 en décembre 2007, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board ou PIOB), du respect de la procédure officielle. Il a obtenu cette confirmation en février 2008.

En février 2007, le CNVC a publié un exposé-sondage visant l'adoption de la norme ISA 540 en projet à titre de NCA 540 (ES-NCA 540), pour remplacer le chapitre 5305, VÉRIFICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES, et le chapitre 5306, VÉRIFICATION DES ÉVALUATIONS ET INFORMATIONS EN JUSTE VALEUR. Onze répondants (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) ont formulé des commentaires sur l'ES-NCA 540.

Le CNVC a approuvé la NCA 540 en mars 2008. Le Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification a passé en revue la procédure officielle suivie par le CNVC pour l'élaboration de cette NCA avant sa publication dans le Manuel de l'ICCA – Certification.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents de l'IAASB ont préparé une base des conclusions concernant l'ISA 540. Ce document, qui peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#), fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-ISA 540.

- b) Des renseignements sur les suites que le CNVC a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-NCA 540 sont également disponibles. Ces informations figurent ci-dessous.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNVC

1. La NCA 540 ne contient aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante. Cela cadre avec la position adoptée par le CNVC dans l'ES-NCA 540.

Communication avec les responsables de la gouvernance

2. Un répondant a suggéré que la NCA 540 contienne une exigence ou des modalités d'application visant à ce que l'auditeur communique avec le comité d'audit ou l'équivalent au sujet des questions qui ont une incidence significative sur les aspects qualitatifs des principes comptables appliqués aux fins de l'information financière présentée par l'entité. La NCA 260, «Communication avec les responsables de la gouvernance», contient une exigence ainsi que des modalités d'application et d'autres commentaires explicatifs sur la communication avec les responsables de la gouvernance au sujet des aspects qualitatifs importants des pratiques comptables. L'un des principes fondamentaux qui sous-tend l'élaboration des ISA (et des NCA) est qu'il ne doit y avoir aucun dédoublement des exigences. On attend des auditeurs qu'ils lisent l'ensemble des NCA et en acquièrent une compréhension.

Autres anomalies possibles

3. Un répondant a suggéré que la NCA 540 comprenne une exigence ou une modalité d'application visant à ce que l'auditeur prenne en compte d'autres anomalies possibles qu'il n'a pas relevées au cours de ses travaux, mais qui pourraient exister en raison du risque d'échantillonnage et du risque non lié à l'échantillonnage, lorsqu'il détermine si les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. La NCA 530, «Sondages en audit», comporte une exigence relative au risque d'échantillonnage ainsi que des modalités d'application et d'autres commentaires explicatifs sur le risque non lié à l'échantillonnage.

Réponses à l'appréciation des risques et mise en œuvre d'autres procédés de corroboration

4. Un répondant a indiqué que les exigences énoncées aux paragraphes 13 et 14 portant sur les réponses à l'évaluation des risques d'anomalies significatives ainsi que celles énoncées aux paragraphes 15 à 18 portant sur les procédures, de corroboration supplémentaires à mettre en œuvre en réponse aux risques importants, étaient nébuleuses, et qu'elles devraient être reformulées. Les répondants à l'ES-ISA 540 avaient exprimé des préoccupations semblables et ces questions ont été soigneusement examinées par l'IAASB lors de la finalisation de la norme ISA 540. Comme l'explique la base des conclusions de l'IAASB sur l'ISA 540, l'IAASB a décidé que ces questions n'avaient pas

été prises en compte dans la norme ISA. Le CNVC s'est penché sur ces questions, y compris les raisons motivant la décision de l'IAASB. Compte tenu de ses critères relatifs à la modification du libellé des ISA, il a conclu que la modification ne devrait pas être apportée au libellé de l'ISA 540 lors de son adoption à titre de NCA 540.

Autres points

Aucun.

Auteurs des commentaires sur l'ES-NCA 540

Auditor General of Alberta

BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Bureau du vérificateur général du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes

Deloitte & Touche s.r.l.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Institute of Chartered Accountants of British Columbia

Le groupe AC de firmes comptables indépendantes limitée

Ordre des comptables agréés du Québec

Provincial Auditor Saskatchewan

Serge Huot